

La Nation

Journal vaudois

JAA. CH-1000 Lausanne 1 Poste CH SA

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Communauté fantasmée

«La Ligue vaudoise porte un projet politique. Quand, dans le *tweet*, on parle “d’unité de la communauté”, il y a là une valorisation nationaliste d’une communauté fantasmée comme homogène. Les sciences sociales au contraire, en analysant les différences, contribuent à penser un vivre-ensemble qui reconnaisse cette pluralité», a déclaré Mme Eléonore Lépinard, qui enseigne à l’Université de Lausanne, dans *24 heures* du 8 septembre dernier¹.

C’était une réponse à la Ligue vaudoise qui avait dénoncé sur *Twitter* la nature diviseuse des *racial studies* (littéralement: *études raciales*). Il s’agit – schématiquement – d’un courant d’étude socio-constructiviste d’origine américaine considérant que la société occidentale a érigé en norme un racisme dévalorisant à l’égard des non-blancs, cantonnés au statut de «racisés». Ce statut d’oppressés proviendrait d’un racisme dit «systémique» en ce qu’il caractériserait tous les domaines de la civilisation occidentale, de sa littérature à ses sciences.

Dans le présent numéro, M. Jacques Perrin étudie le cas «de Pury» et le traitement de la statue du grand mécène neuchâtelois récemment accusé d’esclavagisme.

Dénoncer l’enseignement d’une sociologie de la division ne revient naturellement pas à nier que dans les rues vaudoises des policiers puissent traiter un Nigérian noir différemment d’un Vaudois blanc. Et que cela puisse poser un problème.

Madame Lépinard croit cependant sceller notre sort en sous-entendant que de toute manière l’homogénéité, ou l’unité d’une communauté, ne peut être que fantasmée. Cela revient à dire qu’elle est impossible. Ce qui décrédibilise du même coup la notion même de nation. Car en réalité sans une certaine unité, rien n’existe.

On s’étonnera d’abord de voir comment Madame Lépinard oppose à la doctrine de la Ligue vaudoise «les sciences sociales [qui] au contraire, en analysant les différences, contribuent à penser un vivre-ensemble qui reconnaisse cette pluralité». Une professeure d’université, bénéficiant des deniers publics et investie d’une tâche d’enseignement, est-elle à sa juste place lorsqu’elle met le contenu de son champ d’étude sur le même plan que la doctrine d’un mouvement politique? On peut en douter. Mais il fallait bien que quelqu’un réponde à *24 heures*.

Reconnaissons d’abord que l’unité d’une communauté ne peut être

qu’inférieure en perfection à celle qui caractérise une personne humaine. Une communauté est avant tout un rassemblement de personnes, avec tout ce que cela comporte de divergences, dans les origines, les caractères, les histoires individuelles et familiales. Nier cela serait une erreur.

Mais il serait tout aussi erroné de ne voir, séparés les uns des autres, que les individus qui composeraient atomiquement cette société. C’est ici le travers fondamentalement individualiste du combat intersectionnel. En concentrant leur regard exclusivement sur des rapports de domination considérés comme l’alpha et l’oméga de l’organisation sociale, les *wokes*² excluent tout ce qui rassemble les membres d’un même pays. Pire, ils discréditent la majorité des habitudes sociales, traditions et langages communs comme autant de coupables de l’oppression.

Lorsqu’elles se contentent, sans porter de jugements de valeurs moraux ou politiques, de décrire le fonctionnement des groupes humains, les théories déconstructivistes ne sont pas sans intérêt. Faisant cela, la sociologie peut être à sa juste et passionnante place. Aussi, dans une perspective réaliste et empirique, le propos de la Ligue vaudoise est depuis ses débuts d’avoir constaté l’existence de la communauté vaudoise. Nos fondateurs n’ont pas inventé un pays qui n’existait pas auparavant. Le Pays de Vaud n’est pas la Comté des Hobbits, ou la Syldavie du *Sceptre d’Ottokar*.

Mais c’était en 1926. Que constatons-nous encore aujourd’hui? D’abord des personnes qui habitent sur un certain territoire, délimité par des frontières inchangées depuis des siècles. Ces personnes se connaissent, ou à tout le moins partagent à des degrés divers des connaissances communes.

Elles parlent la même langue, avec des particularités de langage tellement connues qu’on oublie leur spécificité. Elles auront certes des accents différents selon leur provenance géographique. Mais connaître et discuter cette information est déjà un élément d’unité. Encore aujourd’hui les universitaires lausannois, s’ils ont abandonné le «parler pointu» d’il y a deux générations, ont à leur tour développé une sorte de faux accent français.

Grâce à ce langage, tout ce monde partage des mœurs quotidiennes: d’innombrables manières de se saluer, de se céder la politesse, de remercier, de s’excuser, de s’affirmer dans une discussion ou de se plaindre.

Ensuite ces personnes sont soumises à des institutions continues depuis la fin du XIII^e siècle au moins. Nous avons certes été occupés, et quelques territoires ont été cédés à des puissances étrangères, mais les Vaudois n’ont toujours eu qu’un seul maître à la fois. Depuis 1803 le Canton est souverain, et tous les jours il exerce sa souveraineté.

Nous pourrions encore parler des paysages qui, avec l’aide des artistes, ont marqué le sens de la beauté des Vaudois et leur rapport à la nature.

Or évoquer les grands rassemblements qui ponctuent l’année ou le siècle. Les girons de jeunesse et la Fête des Vignerons célèbrent les rythmes campagnards. Plus urbains, Paléo ou le Festival de la Cité participent aussi de ces grandes rencontres que les Vaudois affectionnent tant.

A ces critères objectifs s’ajoute un sentiment individuel d’appartenance. Ce ressenti seul ne fera jamais tout.

Il n’a de sens qu’adossé à des réalités communautaires vécues et transmises. Mais il facilitera le développement d’un discours politique sur soi-même et sa communauté.

Est-elle donc absolument homogène, cette communauté vaudoise? Elle ne le pourra jamais. L’absolu n’a pas sa place ici-bas. Et probablement cette homogénéité est-elle aujourd’hui moins forte qu’il y a cinquante ans. L’acculturation anglo-saxonne des petits Vaudois est autant à blâmer que les difficultés d’intégration des immigrants. Mais nier l’existence communautaire du Pays de Vaud relève du plus pur aveuglement.

Félicien Monnier

¹ Cochard Catherine, «La Ligue vaudoise fustige le “militantisme” de l’UNIL», *24 heures* du 8 septembre 2021.

² Entendons ici les personnes éveillées (du verbe anglais *to wake up*) à la souffrance subie par telle ou telle personne en raison de son appartenance à une minorité opprimée.

Un agenda lilas pastel et autres couleurs

Cette année, l’agenda des classes de 9^e à 11^e (les trois dernières années de l’enseignement obligatoire) présente en quatrième page de couverture une construction graphique où sont représentés schématiquement l’art, la culture, le droit, la nature. Figurent aussi les couleurs arc-en-ciel du militantisme LGBTQIA+. Ce pictogramme a déclenché une polémique relayée par les médias. Le simple fait qu’il y ait dissension sur ce sujet, chez les parents, les élèves, les enseignants, est une raison suffisante pour condamner sa présence sur un document de transmission d’informations scolaires. C’est une mauvaise action, non principalement par la cause défendue, mais parce que l’Ecole n’a pas pour vocation première d’être le panneau d’affichage des choix sociétaux du Département.

Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, impose son militantisme avec un aplomb parfaitement décomplexé: «Le pictogramme ne fait que signifier l’engagement du Département dans ce domaine.» Elle, ses bureaux et l’Association de parents d’élèves prétendent «relancer le débat». Quel débat? C’est un «plan de lutte contre l’homophobie et la transphobie». Il n’y a donc pas de débat, mais l’introduction en force d’une leçon de morale.

Une école idéologiquement neutre est une utopie. Qu’elle soit laïque, religieuse, démocratique, totalitaire, elle véhicule les dogmes des sociétés qui la fondent. Chaque société est établie sur ses préjugés que son école reflète avec fidélité. Pendant longtemps, l’école vaudoise a cultivé, avec plus ou moins de bonheur, une stricte neutralité politique, se concentrant sur sa mission principale: la transmission du savoir. Le carnet journalier, devenu agenda de l’élève, servait exclusivement à la communication entre les enseignants et les parents.

Aujourd’hui, l’Ecole est devenue le terrain privilégié de diverses propagandes adroitement déguisées en «préventions». Ces programmes sont inscrits dans le changement de désignation du Département, dit autrefois «de l’instruction», devenu «de la formation». Bien sûr, l’instruction contribue à la formation, comme la vie en famille, les voyages, les épreuves existentielles, etc. Il serait souhaitable que le Département recentre ses efforts sur l’instruction et abandonne sa propension à s’occuper de ce qui ne le regarde pas. Les enseignants n’ont pas besoin du magistère intrusif des pontes de la rue de la Barre pour introduire et gérer des débats sociétaux dans leurs classes, le moment opportun venu.

J.-B. Rochat

Nouvelles règles de transparence pour le financement de la vie politique

La plupart des partis politiques manquent d'argent. Certaines organisations – associations économiques ou écologiques, groupes de pression ou de défense d'intérêts – en ont davantage et interviennent financièrement dans le fonctionnement de la vie politique. Tout cela est généralement assez visible, mais rarement chiffré de manière précise. Pour cette raison, il est dans l'air du temps de plaider pour *davantage de transparence dans le financement de la vie politique*.

Sur le plan fédéral, une initiative populaire portant ce titre a été déposée en 2017, puis transmise aux Chambres en 2018. Les parlementaires ont jugé que ces revendications étaient dignes de soutien, mais qu'une telle réglementation, avec des dispositions détaillées, n'avait pas sa place dans la Constitution; ils ont donc élaboré un contre-projet s'intégrant dans la loi fédérale sur les droits politiques (LDP). Cette révision législative, mise en consultation en 2019, a été votée définitivement par les deux Chambres le 18 juin 2021. Les auteurs de l'initiative populaire ont alors annoncé qu'ils retireraient leur texte.

Dans le Canton de Vaud, cette préoccupation a commencé à se concrétiser en 2019, lorsqu'elle a été incluse dans le projet de révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) mis en consultation en même temps que le projet fédéral. Cette révision est aujourd'hui entre les mains du Grand Conseil, comme on a pu le lire dans la précédente édition de *La Nation*. L'introduction de normes de

transparence pour le financement de la vie politique constitue un chapitre relativement peu contesté et, même si les députés n'ont pas encore achevé leurs débats, il est peu probable que le texte final soit modifié.

Il faut encore mentionner que des législations comparables existent aujourd'hui dans les cantons de Genève, de Neuchâtel, de Fribourg, du Tessin et de Schwyz. Le Jura et le Valais se prêtent à faire de même.

Les nouvelles règles fédérales

Sur le plan fédéral, les personnes physiques ou morales qui mènent une campagne en vue d'une votation et qui y engagent plus de 50'000 CHF doivent désormais déclarer à l'autorité compétente le financement de ladite campagne.

Il s'agit ainsi de fournir, 45 jours avant la votation, les recettes budgétisées, puis, 60 jours après la votation, le décompte final des recettes. Il faut aussi déclarer, au fur et à mesure puis en les récapitulant au moment du décompte final, toutes les «libéralités monétaires et non monétaires» reçues dans les douze mois précédant la votation et dépassant 15'000 CHF, en précisant à chaque fois l'identité et l'adresse du donateur, ainsi que la date et le montant du don (avec pièces justificatives). Les dons anonymes sont interdits, de même que ceux provenant de l'étranger (sauf s'ils proviennent de Suisses établis à l'étranger).

L'autorité compétente (qui sera désignée par le Conseil fédéral) publie les informations reçues sur son site internet.

Elle peut aussi procéder à des contrôles par échantillonnage et dénoncer (après sommation) les infractions à l'autorité de poursuite pénale.

Les mêmes règles s'appliquent pour les campagnes liées à l'élection du Conseil national. Pour le Conseil des Etats, seuls les candidats élus doivent déclarer a posteriori le financement de leur campagne (du fait que les cantons définissent librement les modalités d'élection de leurs représentants et que la législation fédérale n'a donc pas à s'y immiscer).

Enfin les partis politiques représentés au Parlement doivent désormais déclarer chaque année leurs recettes, les dons de plus de 15'000 CHF et les contributions de leurs élus.

Les nouvelles règles vaudoises

Sur le plan vaudois, l'obligation de transparence concernera les votations et élections cantonales, ainsi que celles des communes de plus de 10'000 habitants.

Les comités de campagne (ou les partis présentant une liste de candidatures) devront annoncer, 30 jours avant la votation, leur budget de campagne, puis, 60 jours après la votation, leurs comptes de campagne, avec le montant total des dons et le détail de ceux dépassant 5000 CHF, avec l'identité des donateurs. Les dons anonymes ne pourront être acceptés et devront être remis à une institution d'utilité publique. L'obligation de transparence des dons concernera aussi chaque candidat individuellement.

Les partis politiques représentés au Grand conseil et dans les conseils

communaux des communes de plus de 10'000 habitants devront aussi publier leurs comptes annuels, en plus de publier leurs comptes de campagne après chaque élection.

Ces informations seront recueillies par le département en charge des institutions, qui les publiera sur le site internet de l'Etat de Vaud.

Appréciation

Ces nouvelles règles généreront une activité administrative supplémentaire et de nombreux chiffres sur des pages internet, sans nous apprendre grand-chose de vraiment nouveau sur l'opulence ou le dénuement des uns et des autres. Ceux qui voudront absolument contourner la publicité des dons pourront le faire sans trop de difficulté. Des éléments déterminants, comme le soutien apporté à telle ou telle cause par certaines autorités ou certains médias, ne pourront pas être chiffrés.

Faut-il craindre des effets négatifs? Indirectement, oui. En publiant des chiffres précis, le risque existe qu'on aigüise les sentiments de jalousie et qu'on ravive des revendications égalitaires, sinon pour le financement des campagnes de votation, à tout le moins pour celui des partis politiques. La Suisse est aujourd'hui un des rares pays où les partis ne sont pas financés ou subventionnés par l'Etat, et cela est heureux car il ne convient pas que les partis disposent d'un statut officiel. Nous nous opposerons à toute tentative future de «corriger cette anomalie».

P.-G. Bieri

Michel Corboz (1934-2021), la passion de la voix

Lorsque, au milieu des années huitante, je voulus suivre les cours de direction chorale de Michel Corboz au Conservatoire de Genève, un ami chef de chœur, qui avait suivi ces mêmes cours, m'avertit: «Tu verras, Corboz n'est pas vraiment quelqu'un de très structuré dans son enseignement, c'est d'abord un instinctif.» Effectivement, je m'en rendis vite compte: il n'était pas rare que, nous demandant de travailler à la maison un extrait d'une œuvre chorale, il passât la semaine suivante à autre chose, ayant quasiment oublié le devoir qu'il nous avait donné! Ce qui l'intéressait, ce n'était pas tant de nous apprendre à battre des mesures à deux, trois ou quatre temps, que de voir comment nous transmettions nos intentions musicales. Ayant eu le privilège d'être appelé à chanter au sein de son Ensemble Vocal de Lausanne (ci-après EVL), j'y appris, en fin de compte, davantage que durant les trois ans de cours à Genève.

Ce qui me frappa, dès mes débuts dans ce prestigieux ensemble, était ce mélange réussi de chanteurs déjà professionnels ou en formation et d'amateurs éclairés; Corboz ne cherchait pas forcément de grandes voix, mais était attentif à leur couleur et à leur capacité à fusionner (gare à celui ou celle qui voulait mettre sa voix en avant!). Il avait en horreur un son «minéral», figé; ce souci constant de la souplesse de la voix et du phrasé lui venait certainement de sa pratique du chant grégorien dès son enfance fribourgeoise,

et il en irriguait ses interprétations: ainsi, dans les chorals de Bach, il visait l'horizontalité de la ligne, contrairement à une certaine tradition germanique où la verticalité primait. Il aimait bousculer non seulement ses chanteurs, les forçant à sortir de leur confort vocal pour les pousser à aller au fond d'eux-mêmes et en tirer le meilleur, mais aussi les tempi, d'où cette ferveur, cette chaleur que dégageaient ses interprétations, et dans lesquelles l'air circulait.

L'EVL n'était pas non plus un chœur forcément virtuose, comme par exemple le chœur Monteverdi de John Eliot Gardiner, chef que Corboz admirait pour sa précision, mais qui ne le faisait pas rêver. Précis, Corboz ne l'était effectivement guère dans sa gestique, et un compositeur comme Frank Martin, rythmicien hors-pair, lui posait quelques problèmes; mais son charisme, son remarquable instinct musical, sa façon de communiquer ses intentions compensaient largement cette relative faiblesse.

Corboz pouvait répéter de longues minutes sur une ou deux mesures et était alors capable de colères homériques parce qu'il n'obtenait pas le son et l'expression qu'il recherchait. Je me souviens par exemple comment il insistait sur deux (!) notes chantées par les sopranos 1 dans l'extraordinaire *adagio* du *Confiteor* de la *Messe en si* de Bach, deux notes pas difficiles techniquement, puisque se situant dans le médium de la voix (la et si bémol), mais chantées «à vide», sans aucun accompagnement,

donc délicates de justesse et d'intonation. La tension pouvait alors être à son comble lors des répétitions, puis, par une plaisanterie ou un de ces sourires charmeurs dont il avait le secret, il parvenait à détendre l'atmosphère... non sans avoir obtenu finalement ce qu'il désirait!

L'héritage qu'il nous laisse est immense. On pourrait parler longuement de son influence en France, au Portugal (où il était chef invité du chœur de la Fondation Gulbenkian), au Japon (l'EVL s'y est rendu maintes fois), voire en Argentine. Pour ce qui est de la Suisse romande¹, il faut souligner son rôle de formateur: bien des chanteurs solistes lui doivent leur début de carrière; on ne compte plus les chefs de chœur, membres ou non de l'EVL, qui ont reçu de lui une empreinte marquante; et si la Suisse romande compte un nombre appréciable de chœurs de qualité, elle le doit en bonne partie au chef fribourgeois.

Corboz n'était jamais si inspiré et inspirant qu'en concert. Il avait besoin de la présence du public pour atteindre à des sommets d'émotion musicale; il n'y avait jamais rien de routinier avec lui, et il parvenait à insuffler aux œuvres qu'il avait dirigées des dizaines et des dizaines de fois, comme le *Requiem* de Mozart ou les *Passions* de Bach, une intensité incroyable, tellement il les vivait de l'intérieur.

Un dernier mot concernant son imposant legs discographique, composé presque entièrement de musique sacrée.

Si certains enregistrements des années soixante et septante sous le fameux label français Erato peuvent paraître datés sur le plan du style, on est redevable à Corboz d'avoir été un des pionniers de la redécouverte de Monteverdi à la fin des années soixante; dans son premier enregistrement de la *Messe en si* de Bach en 1972 (trois autres ont suivi depuis!), il cherchait déjà instinctivement à alléger les voix et l'orchestre, ce qui est devenu courant dès les années huitante avec la vague du renouveau baroque et des ensembles «historiquement informés». S'il fallait choisir parmi des dizaines d'autres, je retiendrais ses enregistrements de Mendelssohn, compositeur dont la vocalité lui convenait parfaitement, mais aussi ces disques précieux de messes avec orgue de Saint-Saëns, Vierne, Gounod et Albert Alain (avec l'organiste Marie-Claire Alain, fille de ce dernier); enfin, nos compatriotes Arthur Honegger (*Le Roi David*, la rare *Judith*, sur un texte de René Morax, *La Danse des Morts*, *Une cantate de Noël*) et Frank Martin (*Golgotha*, *In Terra Pax*, *Et la vie l'emporta*) ont été admirablement servis par ce passionné de la voix.

Frédéric Monnier

¹ Curieusement, l'EVL n'a guère été invité en Suisse allemande, mais il partage cette particularité avec d'autres ensembles, comme l'Orchestre de chambre de Lausanne et l'Orchestre de la Suisse romande; il n'est pas exagéré de parler ici d'un *Röstigraben* musical...

Le virus diviseur

Il y a ceux qui sont prudemment confiants dans les autorités. Ils ont préféré les risques d'un vaccin précocement mis sur le marché à ceux d'une non-vaccination. Ils n'ont pas d'idée scientifique particulière sur les différentes sortes de vaccin. Sur le principe, ils acceptent l'intervention du pouvoir, lors même qu'ils jugent contestables ou incompréhensibles certaines de ses décisions. Ils se plient en maugréant à ses exigences, les considérant comme un mauvais et trop long moment à passer.

En face, il y a ceux qui refusent le vaccin. Leurs motifs sont divers. Certains refusent le principe même d'un vaccin, quelle que soit la maladie. D'autres mettent en cause les produits choisis par la Suisse. Ils jugent qu'ils ne sont pas aboutis, ou pas efficaces, ou pas sans danger. D'autres encore ne supportent pas que l'Etat et ses services choisissent pour eux, au détriment de leur liberté. Les derniers, enfin, inscrivent l'affaire dans la perspective générale d'une décadence de l'Occident, avec la suppression des libertés individuelles et l'émergence d'un Etat mondial, le tout planifié par les multinationales numériques, qui sont le vrai pouvoir. Ils dénoncent aussi ce qu'ils considèrent comme une docilité aveugle et irresponsable de nos autorités à l'égard des entreprises pharmaceutiques.

Entre les deux «camps», comme dans le débat climatique, l'échange ne cesse de se durcir. Chacun se réfère à des statistiques percutantes, à des exemples décisifs, à des démonstrations de savants au-dessus de tout soupçon. Le débat devient religieux. Des choix, effectués au départ dans une relative incertitude, se transforment en certitudes absolues; des craintes légitimes deviennent, au fil des jours, des dogmes, ou des hérésies.

Des dérives passionnelles apparaissent. Nous soulignons, par prudence, que nous parlons bien de dérives et non d'une attitude générale. L'officialité sanitaire dérive dès lors qu'elle est infantiliste, despotique et punitive. En France, la dérive officielle est brutale. Un journal titre: «Les antivax ont du sang sur les mains!» Un conseiller ministériel promet qu'on va leur faire «une vie de merde». Du côté des antivax, la dérive est victimaire, complotiste et prolix. Les dérivants nous accablent quotidiennement de révélations, de démonstrations et de dénonciations. La dernière, reçue dimanche passé, nous classe – avec tous les vaccinés anonymes – parmi les «abrutis».

Cet affrontement monomane ramène tout à lui. Les autres problèmes politiques sont oubliés, réduits à rien. La division s'installe dans les familles, entre des amis de vieille date, entre des compagnons de lutte. On ne peut s'empêcher de penser à «Un dîner en famille», ce fameux dessin en deux cases, signé Caran d'Ache et paru dans le Figaro le 14 février 1898. La première case représente une longue table de bons bourgeois gentiment guindés s'apprêtant à festoyer. Le grand-père, au bout de la table, lève solennellement le doigt: «Surtout, ne parlons pas de l'affaire Dreyfus!» Le deuxième dessin représente les mêmes personnes, mais tout est sens dessus dessous, la vaisselle est en miettes, tout le monde insulte tout le monde, un digne professeur étrangle une dame tombée à terre tandis qu'une matrone poignarde à coups de fourchette un convive écrasé sur la table, le petit chien hurle à la mort. Commentaire de l'auteur: «Ils en ont parlé...»

L'ampleur et la dureté de la controverse s'expliquent peut-être aussi par

le fait que l'affaire du covid a cristallisé un sentiment plus ancien de perte de maîtrise du citoyen face à l'Etat, à l'administration, aux réseaux sociaux, aux pouvoirs numériques, en un mot, face à un monde toujours plus incompréhensible.

Quoi qu'on pense sur le fond des décisions de l'Etat, c'est un fait qu'elles lèsent en permanence nos libertés quotidiennes: aller et venir sans rendre compte du pourquoi et du comment; voir les visages et montrer le sien dans leur vérité toute nue; respirer à pleins poumons plutôt qu'à travers une guenille étouffante; se réunir, à quelques-uns ou à beaucoup, sans demander la permission; décider soi-même de se faire vacciner ou non; pouvoir s'exprimer sereinement sur ces questions. Et le carcan est encore plus étroit et plus lourd pour ceux qui refusent le vaccin.

Les individus ne sont pas les seuls à être touchés: les cantons aussi sont diminués dans leur autonomie, ainsi que les Eglises, les écoles et mille associations, professionnelles ou autres.

Nous savons aussi d'expérience que l'administration fédérale se trouve fort bien des pleins pouvoirs et qu'elle a toutes les peines du monde à restituer une compétence obtenue en temps de crise. Cela ne lui déplairait pas de s'installer durablement, et nous avec, dans la perspective d'une crise permanente.

Cette perspective d'une prolongation indéfinie des pleins pouvoirs est psychologiquement un point crucial. Elle explique probablement une bonne partie des excès des opposants. Les Romains, plus avisés que

les Helvètes, limitaient à six mois le mandat de leurs dictateurs.

Le risque ultime est que le citoyen ne s'accoutume dans sa tête et son cœur à cette privation de libertés, qu'il finisse par aimer ça, comme Winston Smith finit par aimer Big Brother.

Cela dit, est-ce le meilleur moyen de répondre à ces menaces réelles que d'attiser en soi une fureur permanente contre ceux qui ne partagent pas notre avis, de radicaliser le débat, de faire monter la pression? Nous croyons au contraire que c'est une attitude individualiste, inutilement diviseuse et politiquement sans issue. On le voit avec les manifestations du 9 septembre dernier, à Berne, qui n'auront pas plus de suite utile que la révolution sans chef des Gilets jaunes ou l'«assaut» sans espoir des forces trumpiennes contre le Capitole.

Le référendum du 28 novembre prochain sur la nouvelle «loi covid», qui pose la base légale nécessaire à l'existence du certificat sanitaire va focaliser les énergies et les discours. Quel que soit le résultat de la votation populaire, il faudra ensuite s'attaquer à la loi sur les épidémies. A elle seule, elle contient suffisamment d'ingrédients pour normaliser les pleins pouvoirs en matière de santé, ou les soustraire à tout contrôle politique.

D'ici là, et quelle que soit notre position personnelle en matière de vaccin, de confinement, de masque et de passeport sanitaire, ne nous trompons pas de cible, ne brisons pas des liens durables pour la seule satisfaction d'«avoir raison», ne perdons pas de vue les finalités permanentes du combat politique!

Olivier Delacrétaz

F-35 et fausse rétroactivité

Le texte de l'initiative populaire visant à interdire l'achat de l'avion de combat F-35 n'a pas sa place dans la Constitution fédérale. On ne grave pas dans la Charte fondamentale une décision d'espèce. A quand une initiative pour obliger nos ambassades à servir du Dézaley lors de leurs réceptions, ou contraignant à nommer M. Tartempion à la tête de l'Office fédéral de l'environnement?

Cette initiative est illogique. Un argument-massue de ses auteurs est que l'appareil américain embarquerait nécessairement un mouchard électronique de la CIA. Pourquoi alors s'en prendre uniquement au F-35? Le risque serait comparable avec tout autre modèle US, et bien sûr avec un avion russe ou chinois.

Cette initiative est hypocrite. Car en réalité ce n'est pas tant le F-35 qui est visé que l'achat d'un nouvel avion de combat. Les adeptes d'une Suisse sans armée ne cachent pas qu'il faut se contenter d'un engin destiné à la police ordinaire du ciel. Perdants du scrutin précédent, ils veulent rejouer la partie.

Cette initiative, qui a tous les défauts, est de surcroît sournoise. Formellement, elle n'aura aucun effet tant qu'elle ne sera pas acceptée par le peuple et les cantons. Politiquement, elle tente de bloquer le processus d'acquisition au nom de la démocratie, car le verdict des urnes, le moment venu, sera souverain. Que faire?

Malgré ses vices juridiques, il est difficile de la déclarer nulle; une telle

décision ne peut être prise par les Chambres qu'un cas d'irrespect de l'unité de forme ou de matière et de violation d'une règle impérative du droit international. Il ne serait pas bon que le Parlement – que les droits populaires dérangent souvent dans sa cuisine – se permette de manipuler le droit et, pour contrer une anomalie, d'en créer une autre.

Le dossier de l'achat est vraisemblablement bouclé. On ne saurait repousser l'acquisition de plusieurs années – le temps de la récolte de signatures, du dépôt, de l'examen par les Chambres, de la votation – sans porter un grave préjudice à notre capacité défensive. Il faut finaliser l'affaire sans attendre, en ajoutant peut-être une clause de dédite au cas où l'initiative passerait. Les initiants hurleront peut-être qu'on se moque des droit populaires; or leurs propres méthodes sont trop tordues pour qu'ils puissent décemment donner des leçons de morale politique. Comment accepter l'idée qu'une initiative populaire, sitôt lancée, et non aboutie, encore moins acceptée en vote, puisse déployer un effet suspensif? Si nous lançons la semaine prochaine une initiative interdisant à Mme Léonore Porchet (membre du comité anti F-35)

de siéger au Parlement fédéral, renoncera-t-elle immédiatement à sa fonction?

Reste que la question de la rétroactivité d'une initiative populaire devrait être traitée. Elle n'est pas simple, car le Tribunal fédéral admet exceptionnellement la rétroactivité des lois, sous plusieurs conditions qui semblent assez judicieuses. Mais il n'est en principe pas acceptable qu'une initiative contredise une décision d'espèce prise régulièrement ou porte atteinte après coup aux droits des personnes acquis ou exercés légitimement.

Jean-François Cavin

Votations fédérales du 26 septembre 2021

- Initiative populaire
«Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital» **NON**
(voir l'article de P.-G. Bieri dans La Nation n° 2181 du 13.08.2021)
- Mariage pour tous **NON**
(voir l'article d'Olivier Delacrétaz dans La Nation n° 2182 du 27.08.2021)

«Ce n'est pas parce que trente-huit millions de mecs font la même connerie que c'est pas une connerie.»
Jean-Paul Belmondo
sur la démocratie
dans L'As des as

La lutte finale n'en finit plus

Dans l'article qui suit, nous complétons nos réflexions sur l'intersectionnalité définie comme *convergence des luttes* menées par des minorités féministes, antiracistes, LGBT, anticapitalistes, zadistes et animalistes, amies de George Floyd, Adama Traoré et Greta Thunberg, en vue de l'égalité parfaite dans un monde enfin meilleur.

Pour les minorités, le terrain ne ment pas; c'est le paradis des *activistes*. Les minorités agissent, confiant la tâche de réfléchir à des chercheurs amis dans des sections spécialement créées au sein des facultés de sciences sociales.

Prenons l'affaire de Pury à Neuchâtel.

La statue du bienfaiteur de la ville, ayant construit une partie de sa fortune grâce à la traite négrière au XVIII^e siècle, ne sera ni abattue ni déplacée. Une autre statue symbolisant la douleur du peuple noir ne lui fera pas face, ni une œuvre représentant les manifestants en train de la déboulonner.

Deux pétitions ont été déposées en 2020 pour prier la ville de Neuchâtel de prendre des mesures.

L'une avait recueilli 200 signatures. Elle proposait l'installation d'une plaque explicative afin de *faire toute la lumière dans les zones d'ombre de l'histoire neuchâteloise et de favoriser*

la cohésion sociale en luttant contre le racisme. Ces pétitionnaires ont gagné. L'éditorialiste du *Temps* se réjouit: *Ce qui se joue ici [...] est le renversement de ce récit – on ne sait trop quel récit officiel, l'histoire ne se composant plus de faits mais de récits (réd.) – systématiquement écrit par les « vainqueurs », les puissants, les dominants, et, pour le dire clairement, les Blancs. Cette historicisation du personnage de Pury [...] est un pas vers une histoire, et donc un futur, plus juste.*

L'autre pétition, celle du *Collectif de la Mémoire, profitant de l'internationalité de Black Lives Matter*, ayant réuni 2500 signatures – dont certaines en provenance des Etats-Unis – demandait de remplacer la statue par un hommage aux victimes de la traite. Pour Faysal Mohamad Mah, porte-parole du collectif, *l'objectif n'est pas atteint, mais c'est un bon pas en avant. Les mesures ne représentent pas une finalité, mais montrent la voie aux autres villes suisses. Il ne suffit pas de condamner le racisme, il faut l'arracher à la racine, éduquer non seulement les jeunes, mais aussi les éduquants. Les personnes chargées de trouver les solutions antiracistes ne sont ni les plus concernées ni les plus informées.*

Quand les égalitaristes comprendront-ils que l'égalité n'est pas synonyme de justice?

A noter que Neuchâtel se propose de rejoindre *une coalition de 500 villes européennes engagées dans l'amélioration de leurs politiques de lutte contre le racisme*.

L'affaire de Pury illustre la manière dont opère la convergence des luttes et le rapport qu'elle entretient avec la politique. D'abord, les intersectionnels trouvent un appui presque unanime dans les médias et parmi une majorité de politiciens sensibles à l'argument de la culpabilité collective des Blancs. Les activistes, certains journalistes, certains politiciens et quelques avocats «humanitaires» se recommandent les uns des autres. Comme tous les collectifs, le *Collectif de la Mémoire* poursuit un but planétaire dans une perspective américaine, éradiquer le racisme. Les études de genre et de race sont des produits américains, issus de l'histoire américaine, même si les philosophes français de la déconstruction (Derrida, Foucault, Deleuze) ont allumé le feu qui les illumine. M. Mah se charge d'arracher la mauvaise herbe raciste dans les jardins neuchâtelois. Il se dit *Afro-descendant du Locle*. Il est un descendant d'esclave africain en Amérique? Un immigré africain? Tous les Africains n'ont pas été esclaves en Amérique. Est-il un racisé? Un décolonisé? Un postcolonisé? De quel pays africain vient-il? Cela a son importance. Le Soudan, le Sénégal, l'Erythrée ou le Rwanda n'ont pas la même histoire. Vu son prénom, il est probablement musulman. Pourquoi lutte-t-il à Neuchâtel? Le Neuchâtelois moyen, marqué par le protestantisme, le radicalisme libéral ou le socialisme, n'est pas particulièrement raciste. Les horlogers des montagnes, sensibles aux théories anarchistes de Bakounine, n'ont rien des *rednecks* de l'Alabama. Mais les collectifs se moquent de l'histoire neuchâteloise. Le cas de Pury

suffit pour étaler leur théorie du racisme d'Etat, du racisme structurel, du racisme systémique auquel aucun Blanc n'échappe. Les Neuchâtelois blancs ne se rendent même pas compte de leurs privilèges car la *blanchité* les aveugle. C'est pourquoi il faut *éduquer les éduquants* (blancs?) *pas assez concernés et informés*. Des éduquants noirs payés par l'Etat de Neuchâtel feraient sans doute mieux l'affaire... L'Université de Lausanne pourrait les former, qui a organisé le 8 septembre une journée d'étude *Race et blanchité*, la blanchité se définissant *comme norme hégémonique reposant sur le racisme structurel et organisant les rapports sociaux de race dans le monde*.

A nos yeux, les concepts intersectionnels empêchent tout dialogue. Que valent les arguments des Blancs ignorants et inconscients du racisme où ils sont enfermés? Ils ne peuvent que demander pardon ou mettre en valeur les vrais combattants, faire office de *collabos* utiles. Un homme blanc cis-gendre dirait-il: *Je respecte les femmes, je ne suis pas raciste, ni homophobe*, le soupçon planerait toujours sur lui. En URSS, être fils de bourgeois, de pope ou de noble était un péché impardonnable.

Il y a dans la plupart des théories féministes, antiracistes, LGBT et aussi écologistes extrémistes un élément pseudo-religieux et antipolitique qui interdit les discussions honnêtes. Le syndic de La Sarraz, Daniel Develey, qui eut affaire aux zadistes du Mormont, dit dans *le Journal de Morges: J'ai reçu ces jeunes fort sympathiques à l'Hôtel-de-Ville, mais même lorsque j'ai sorti une bouteille dans l'intimité au carnotzet, je me suis rendu compte que le dialogue était impossible. Ça m'a marqué*. Et ce syndic n'est pas un sentimental mou.

La lutte finale pour l'égalité inaccessible n'en finit plus. Quand les égalitaristes comprendront-ils que l'égalité n'est pas synonyme de justice?

Jacques Perrin

Occident express 90

Il était trois heures de l'après-midi, le soleil frappait fort, et les haut-parleurs accrochés au noyer qui nous faisait de l'ombre déversaient des standards du rock revisités en bossa-nova. Nous avions de la chance, l'établissement qui se voulait chic avait opté pour une musique qui, bien que d'un mauvais goût très sûr, n'était pas physiquement insupportable. Sur cette terrasse ombragée du centre de Belgrade, alors même que le repas était délicieux et que le vin était idéal, cette musique agissait comme un moustique dans une chambre d'hôtel avec vue sur la lagune. Dans tous les cafés, les restaurants, les magasins, sur les plages de l'Adriatique, le long des pistes de ski à Kopaonik, dans les taxis, les trams et les bus, où que l'on soit en Serbie et dans les pays qui l'entourent, on est submergé de musique. Le plus souvent c'est une musique locale, un pop aux accents turcs et au rythme répétitif qui vous tape sur les nerfs comme la petite goutte de la torture chinoise. En face de chez moi, dans le petit café où j'aime me rendre le matin pour commencer ma journée, la musique commence dès l'ouverture à 7h du matin. Il faut ajouter à cela que Belgrade est une ville bruyante, très bruyante même. Les voitures qui font hurler leurs moteurs, les innombrables chantiers de construction ou de réparation des routes, les trams préhistoriques dont les roues grincent et

gémissent sur les voies mal ajustées, tout siffle, craque, bruisse, geint, pétarade. Ainsi cette musique omniprésente n'est pas uniquement une atteinte au bon goût – le mien, donc –, c'est également une couche supplémentaire de pollution sonore que l'on comprend d'autant moins que personne ne semble l'apprécier. Un café ou un restaurant sans musique sonore et abrutissante pourrait tout aussi bien ne rien servir, ou fermer. Mon père souffre d'une incapacité complète à entendre de la musique sans l'écouter. A la limite, on peut lire ou reprendre ses chaussettes en écoutant la radio. Mais parler par-dessus et transformer la musique en bruit de fond provoque toujours chez lui une incompréhension scandalisée. Pourtant, petit à petit, nous nous sommes tous habitués à entendre plus qu'à écouter. La dématérialisation des supports a décuplé ces tendances, rendant possible de posséder toutes les intégrales de tous les genres possibles et imaginables sur son smartphone. Nous écoutons des chansons et des symphonies avec nos écouteurs, du matin au soir. Le silence nous est insupportable, de même que l'ennui. Tous nos sens doivent être stimulés en permanence. En écrivant ce texte, je suis moi-même bercé par les compositions du jeune compositeur allemand Nils Frahm, qui m'inspire sans m'égaler. Je cuisine en musique, je marche en musique, je conduis ma voiture en musique. En Serbie, le phénomène est particulièrement sensible car tout ici est exagéré, parfois même grotesque. Ainsi devient visible et manifeste ce qui, ailleurs, peut être commodément dissimulé sous quelques couches de civilisation et de règlements. Or c'est un fait, la musique est devenue aujourd'hui un bruit de fond. La bande pas très originale de nos vies.

David Laufer

Une abbatale à l'influence particulière

Entrer dans ce qui était autrefois l'église abbatale de Cluny, dans le département de Saône-et-Loire en Bourgogne, c'est se balader dans des échos du passé. Notre imagination reprend là où les murs ont disparu, celle-ci ne rendant que plus éloquente encore la grandeur de ces lieux, particulièrement puissants à partir de la fin du X^e siècle. La cathédrale fut éventrée pour en faire une carrière de pierre, après que l'abbatale eut été vendue lors de la Révolution française. L'ordre de Saint-Benoît auquel appartenait l'église de Cluny fut alors démantelé partout en France. Ses murs n'y survécurent pas, ou du moins qu'en partie. Qu'à cela ne tienne, rares sont les lieux culturels historiques qui vous transportent avec autant de force.

Ce monastère fut fondé en 909 par Guillaume I^{er} d'Aquitaine. Il s'avéra l'heureux bénéficiaire d'une première donation attestée par acte juridique, qui ne fut autre que l'abbaye de Romainmôtier. L'église fut dédiée le 14 juin 928 par la comtesse Adélaïde, épouse du premier duc de Bourgogne Richard le

Justicier, son ordre testamentaire ne fut cependant pas suivi. Il fallut attendre les années 980 pour que ce monastère, positionné de manière stratégique dans un contrefort jurassien, rejoigne effectivement l'abbaye de Cluny.

L'ordre clunisien s'épanouit jusqu'à être présent aux quatre coins de l'Europe médiévale. A la fin du XI^e siècle, près de 1400 dépendances faisaient partie de son réseau. En Suisse, son influence s'étendit au sein du triangle Genève-Berne-Bâle, jusqu'à ce que la Réforme vienne mettre un terme à cette expansion.

Camille Monnier

Carnet noir

Notre ami et collaborateur Jean-François Tosetti a eu le chagrin, le 14 septembre dernier, de perdre sa sœur, Madame Line Tosetti. Nous lui témoignons, ainsi qu'à sa famille et à ses proches, toute notre sympathie.

Réd.

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges